

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00582
Numéro SIREN : 500 527 064
Nom ou dénomination : SARL A.R.M Fermetures Aluminium - Renovation - Menuiseries

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2019 sous le numéro de dépôt 5922

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
www.greffe-tc-brest.fr
Tel : 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

LES CONSEILS D'ENTREPRISES
1 RUE ROSEMONDE GERARD
KERGARDEC
29850 GOUESNOU

V/REF :
N/REF : 2007 B 582 / 2019-A-5922

Le greffier du tribunal de commerce de Brest certifie qu'il a reçu le 18/04/2019, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 12/04/2019
- Changement de forme juridique - Transformation en société par actions simplifiée

Concernant la société

SARL A.R.M Fermetures Aluminium - Rénovation - Menuiseries
Société à responsabilité limitée
40 rue Corbusier
29280 Plouzané

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-5922 le 18/04/2019
R.C.S. BREST 500 527 064 (2007 B 582)

Fait à BREST le 18/04/2019,
LE GREFFIER



YCB
B. B...

REÇU LE

18 AVR. 2019

GREFFE TRIB. COM. BREST

Anaig BARZIC
Morgan FITAMANT
Christophe GIOT
Jacques GUILLOU
Paul GUILLOU
Hubert HENRY
Michel JAOUEN

Frédéric MIKOL
Odile RICOULT
Mikaël ROCUET
Paul SOUBIGOU
Philippe VATTIER

Elément de l'entreprise
C. de l'entreprise à position

A.R.M.
Fermetures Aluminium -
Rénovation - Menuiseries
S.A.R.L. au capital de 15 000 €
40, rue le Corbusier
29280 - PLOUZANE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA S.A.R.L. A.R.M.
FERMETURES ALUMINIUM -
RENOVATION - MENUISERIES
EN S.A.S.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LA TRANSFORMATION DE LA S.A.R.L. A.R.M. FERMETURES ALUMINIUM - RENOVATION -
MENUISERIES EN S.A.S.**

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision unanime des associés de la S.A.R.L. A.R.M Fermetures Aluminium - Rénovation - Menuiseries du 5 avril 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

▪ **MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société A.R.M. a pour objet principal la fabrication, la pose de toutes menuiseries pour le bâtiment, la vente d'articles de miroiterie, glaces, la pose et la fabrication de vérandas, sas d'entrée (...), depuis son immatriculation en octobre 2007.

La société dont le capital s'élève à 15 000 € au jour de la transformation est actuellement exploitée sous forme de Société à Responsabilité Limitée.

Notre analyse est basée sur les derniers comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, la société affichait des fonds propres positifs de 367 K€ contre 400 K€ au terme du précédent exercice.

Au 31 décembre 2018, la trésorerie active de la société s'établissait à 321 K€ contre 393 K€ au terme du précédent exercice. L'endettement de la société A.R.M., essentiellement composé d'emprunts bancaires, est faible au regard du niveau de fonds propres et s'élève à 16 K€ à la clôture de l'exercice 2018.

L'actif immobilisé net de la société s'établit à 48 K€ au 31 décembre 2018 (72 K€ en N-1) et est notamment composé de 22 K€ d'agencement des installations, 7 K€ de matériel de transport et 14 K€ de titres de participation (Parts B.P.O).

.../...

Le stock et encours de la société s'élèvent à 34 K€ contre 8 K€ en N-1 équivalent à un délai de rotation de 10 jours environ.

Les créances clients s'élèvent à 50 K€ au 31 décembre 2018 contre 69 K€ au terme de la précédente clôture équivalent à un délai moyen de 22 jours.

Les dettes fournisseurs s'établissent à 35 K€ à la clôture contre 60 K€ en N-1 et représentent environ 28 jours d'achats.

Les dettes fiscales et sociales sont en baisse à 38 K€ contre 57 K€ en N-1 et comprennent notamment 28 K€ de dettes envers les organismes sociaux, 7 K€ de dette de TVA.

Les autres postes d'actif et de passif n'appellent pas de commentaire particulier de notre part.

La production de la société A.R.M. s'est élevée à 781 K€ sur 2018 contre 854 K€ sur 2017. Ce recul de la production trouverait son explication dans une certaine forme d'attentisme des clients face aux réformes du C.I.T.E. (Crédit d'Impôt Transition Energétique).

Malgré cette baisse d'activité, du fait d'un taux de marge brute après sous-traitance en hausse à 65,6% contre 61,3% en N-1, la marge brute ressort à 513 K€ contre 523 K€ en N-1.

Les autres achats et charges externes se sont élevées à 98 K€ au 31/12/2018 contre 124 K€ au 31/12/2017, soit 12,6 % de la production contre 14,5 % en N-1.

La masse salariale chargée s'est établie à 414 K€ au 31/12/2018 (4 ETP liasse) contre 341 K€ en N-1, soit 53 % de la production contre 40 % en N-1. Cette hausse s'explique par l'évolution des rémunérations des travailleurs non salariés sur l'exercice.

A cette même date, l'E.B.E de la société s'élevait à - 4 K€ (+ 54 K€ en N-1), le résultat d'exploitation à - 32 K€ (+ 25 K€ en N-1) et le résultat net à - 33 K€ (+ 28 K€ en N-1).

L'évolution de la rentabilité sur 2018 est à mettre en perspective avec l'évolution des rémunérations TNS sur la période (+ 77 K€) qui, une fois rétablie, sur les bases N-1, permettent de constater une rentabilité en ligne avec les précédents exercices.

A la date d'émission de notre rapport, aucun événement qui aurait pour conséquence une remise en cause majeure des différents agrégats constatés au cours des précédents exercices ou de la continuité d'exploitation de la société A.R.M. n'a été relevé.

▪ MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social. Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

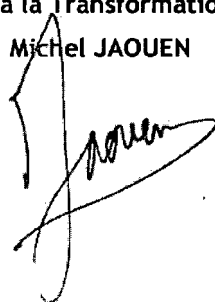
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

A GOUESNOU, le 12 avril 2019

S.A.R.L. OUEST CONSEILS BREST
Commissaire aux Comptes
et à la Transformation
Michel JAOUEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel Jaouen', written over the printed name.

